

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 mars 2019

Présent-e-s :	M.	Jean-Claude KORMANN, Président
	M.	Jean Carlo TABOADA, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Miguel-José FERNANDEZ-VILLACANAS
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M.	Félicien MAZZOLA
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
	M.	Yves ZEHFUS
Absent	M.	Roger JACCARD
Conseil administratif :	Mme	Sylvie JAY, Maire
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Excusé-e-s :	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assistent :	M.	Eric KUNZ, Secrétaire-général sortant
	M.	Philippe MEYER, Secrétaire-général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2019
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 832 – Etude de modération du trafic – village – Plan d'aménagements – demande de crédit complémentaire de CHF 43'000.00 – (Complément – DM642 – 10.12.2013)
7. P R 134 – Nouveau schéma directeur du réseau rail annexé à la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rs GE H 1 50)
8. DM 827 – Crédit d'investissement de CHF 33'500.00 – Ecole de Confignon – réhabilitation du local de stockage – salle de gymnastique
9. DM 829 – Crédit d'étude de CHF 64'000.00 pour la réhabilitation et rénovation du cimetière de Confignon
10. P DM 837 – Nouveau règlement des déchets
11. Questions
12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance du 5 mars 2019 du Conseil municipal de Confignon. Mme Jay informe que Mme Gabus Thorens vient de perdre sa mère et est donc excusée. Elle propose une minute de silence. **Le Président** précise alors que nous serons 18 ce soir. Il s'agit du dernier CM de M. Kunz qu'il placera sous l'égide de José Barrense-Dias qui avait été invité ici par M. Kunz pour un concert.

1. **Approbation de l'ordre du jour**

L'OJ est accepté à l'unanimité.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2019**

Page 8, M. Guillaume, bas de page : Il s'agit du CCEV dans les 2 cas.

Page 9, M. Fournier, son intervention : : «...à notre région et à sa mobilité. »

Le procès-verbal du 29 janvier 2019 est, sous réserve des modifications, approuvé par 17 oui et 1 abstention.

3. **Communications du bureau**

M. Kormann revient sur l'annonce du décès qui touche notre collègue et amie et il informe qu'une carte a été préparée qui sera signée en votre nom. Nous verrons plus tard de quelle manière nous pourrions l'accompagner dans ses démarches.

Le Président annonce ensuite que la course à travers le coteau, réservée aux conseillers, se tiendra le samedi 30 mars, départ à 16H15. Sept personnes sont déjà inscrites.

4. **Communications des commissions**

▶ **Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 11 février. Elle a traité des 4 points suivants :

- présentation par Mme Suzanne Oguey du résultat de la phase de diagnostic demandée sur le thème « Sortir des énergies fossiles », notamment par rapport à la consommation d'énergie dans les bâtiments de la commune et aux futures étapes allant dans ce sens;
- debriefing de la séance sur le retour des ateliers participatifs concernant le PLQ du Vuillonex, de même que les prochaines étapes relatives à l'engagement d'un maître d'ouvrage, tel que décidé au dernier CM
- PR 134 : nouveau schéma directeur qui a fait l'objet de discussions et d'un préavis communiqué
- le CA a informé de l'ouverture d'un audit de gestion de la Cour des Comptes sur les grands projets de la commune. Le CA considère qu'il s'agit d'une opportunité de présenter au canton les moyens limités qui sont les nôtres. A suivre.

▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

Mme Uldry Frossard informe que la commission se réunira la semaine prochaine.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada indique que la commission s'est réunie le 12 février pour traiter 3 points :

- 1.- le crédit d'étude pour la réhabilitation du cimetière

- 2.- le crédit d'investissement pour l'étanchéité du mur (déjà traité et voté précédemment)
 - 3.- le crédit d'investissement pour la réhabilitation du local de stockage de la salle de gym
- Une revue de la présentation des boucllements pour 2018 a également été opérée.

▶ **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. Fernandez passe la parole à M. De Luca qui indique que la commission s'est réunie le 5 février et a traité de la DM 827, ainsi que de la DM 832 sur la modération du trafic. Elle a également traité de la PR 134, abordée plus tard dans l'OJ.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume ayant été absent, passe la parole au vice-président M. Vatter qui informe que la commission s'est réunie le 5 février. Elle a examiné la PR 134 qui sera à l'OJ plus tard. La commission la soutenue en rendant attentif à 2 points : la protection du vallon de l'Aire et que les tracés ne nuisent pas à la qualité du paysage.

Un exposé a également été fait par M. Taboada sur le tram à la route de Chancy

▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Dunant informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

M. Dunant informe que le Bureau s'est réuni en début de semaine en présence des nouvelles co-directrices. Le Bureau travaille sur la mise en conformité des conditions d'encadrement des enfants liée à la CCT et aux normes d'encadrement exigées par le département. Ceci aura des conséquences financières pour la commune, elles seront présentées dès que les chiffres définitifs seront connus.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL s'est réunie le 8 février et a notamment validé le cahier des charges du prochain Fondé de pouvoir, en relation avec le futur départ du secrétaire général. Le bilan des immeubles 2018 a été discuté, de même qu'une réflexion sur un plan de financement 2019-2023 pour des travaux dans les immeubles de la FL.

Le 25 février, les locataires des immeubles Sur-Beauvent ont été invités pour les informer de la planification des travaux à venir, axés sur une amélioration énergétique des immeubles, ainsi que les travaux en lien avec les parties sanitaires et cuisine.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Uldry Frossard communique que le FMV ne s'est pas réuni, une séance est prévue la semaine prochaine.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que le Bureau ne s'est pas réuni.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Jay

- **Mme Jay** informe que concernant la DM 833 - Acquisition d'actions pour une maison sise au chemin de Cressy 61. Suite à la suspension de ce point au dernier CM, le CA a décidé de renoncer pour l'instant, compte tenu des éléments remis par un analyste fiscaliste et de divers autres paramètres. Il n'est pas exclu que ce dossier revienne d'ici 3 à 5 ans devant le CM
- Concernant les manques d'explications relevés lors du dernier CM relatifs aux dépassements des projets de crédits d'investissement présentés et conformément à l'Art.57 al. 4 RAC, elle fait remarquer qu'il est accordé un dépassement jusqu'à 10%. En conséquence, elle revient sur les projets concernés par ces dépassements :
 - modération du trafic chemin du Vuillonex qui revient à l'OJ de ce jour
 - bassin de rétention de l'Aire, crédit d'investissement à hauteur de Fr.257'500.- avec un dépassement de Fr. 1'863.25, soit 0,72%. Inférieur donc au 10%, il sera intégré au bouclage des comptes 2018
 - salle de classe Dojo et un crédit d'investissement de Fr. 122'000.- avec un dépassement de Fr. 6'936.50, soit 5.68%. C'est inférieur au 10%, donc il sera intégré au bouclage des comptes 2018
 - assainissement de la salle communale – son et lumière, crédit d'investissement de Fr. 107'000.- avec un dépassement de Fr. 9'274.70, soit 8.67%. C'est inférieur au 10%, donc il sera intégré au bouclage des comptes 2018
 - création de la cunette sur l'axe vert à Cressy et un crédit d'investissement de Fr.53'000.- avec un dépassement de Fr. 3'968.05, soit 7.49%. C'est inférieur au 10%, donc il sera intégré au bouclage des comptes 2018.

Communications de M. Uong

M. Uong rappelle que l'administration est en période de transition, mais dès le 1^{er} mars, **M. Meyer** reprend officiellement en main la direction de la commune, avec le soutien de **M. Kunz** jusqu'à la fin du mois. On peut donc d'ores et déjà adresser tous les messages relatifs à la Mairie à l'adresse de **M. Philippe Meyer** sur la messagerie de la commune.

- Négociations avec l'OFROU pour la durée de la prolongation sur le site de la plaine de l'Aire. Le CA a réaffirmé les engagements qui doivent être respectés, à savoir :
 - 1.- le revêtement de l'autoroute à la sortie du tunnel de Confignon avec un matériau phono absorbant. C'est déjà fait, mais s'agissant d'une surface particulière, il est différent de celui existant devant la Mairie
 - 2.- luminaires : ils ont pris note que le système actuel est gênant pour les riverains et les luminaires seront éteints durant la nuit. De plus les candélabres seront remplacés par d'autres donnant directement la lumière au sol
 - 3.- végétalisation : des plantations seront faites autour du site
 - 4.- le CA a obtenu l'engagement ferme du versement d'un million pour tous les projets visant à diminuer les effets négatifs de cette installation. Donc la réfection par exemple du chemin des Marais, évaluée à Fr. 300'000.- ;
- Le rapport sur le planificateur financier relatif aux deux projets d'aménagement aux Cherpines et au Vuillonex a été reçu. Il étudie plusieurs scénarii (base, limité à l'essentiel, 50% de participation de la commune pour tous les équipements sportifs et culturels, variante avec une augmentation du centime additionnel).

En conséquence, le CA a pris les décisions suivantes : prévoir une séance CFGDE et réunies où tous les CM seront invités à une présentation de ce rapport. D'autre part, au niveau de l'Administration, un groupe de travail a été constitué avec pour but d'intégrer les

résultats de ce rapport dans le plan de financement global de la commune. Et dès l'an prochain, ces éléments seront présentés et intégrés dans le budget.

- Audit de la CdC sur les 2 projets d'aménagement sur la commune : le CA a reçu les représentants de la CdC qui ont précisé que l'audit proposé faisait suite à des préoccupations citoyennes dénonçant la situation financière de la commune et la gestion des grands projets d'aménagement. Le périmètre proposé comprendra les éléments suivants :

- 1.- la gouvernance et l'organisation
- 2.- établissement des budgets, financement et gestion de la trésorerie
- 3.- égalité des dépenses
- 4.- suivi des projets et outils de gestion utilisés par la Cour pour le suivi des projets d'aménagement.

Pour le CA c'est clairement l'occasion à saisir de présenter notre politique d'aménagement menée depuis 10 ans et d'en faire le point. Un regard extérieur sera aussi bienvenu pour des propositions d'amélioration. Le calendrier communiqué par la CdC prévoit : le démarrage dès maintenant, suivi d'entretiens et de discussions, puis un 1^{er} constat des recommandations. Dans cette phase la CdC prendra aussi des contacts avec les services de l'Etat et l'ACG. Le terme est prévu dans le courant de l'été avec publication du Rapport à la rentrée. Enfin, il faut rappeler que jusqu'à cette publication, toutes les informations devront rester confidentielles

- CAD Energie SA : **M. Uong** a assisté jeudi dernier au CA de la société. Pour rappel il s'agit du chauffage à distance avec pour 1^{er} objectif de changer notre chaufferie. Dans le cadre de ce projet, un sondage a été effectué auprès des propriétaires proches de la salle communale pour connaître leur éventuel intérêt. Quelques propriétaires se sont déclarés intéressés, mais pour aboutir à un projet raisonnable et financièrement acceptable, il faut aussi que tous les propriétaires d'un immeuble soient d'accord. En conséquence, il a été décidé d'entente avec la société de partir sur un réseau restreint pour relier les bâtiments de la FL à la nouvelle chaufferie. Une soirée d'information à l'intention des riverains est prévue pour le **9 mai à 18H30 à la Salle communale**.

- Rumeur et fake news : pour des raisons économiques, la société CAD Energie SA n'aurait pas l'intention d'installer de filtre dans la nouvelle chaufferie, ce qui est totalement faux et de surcroît impossible.

- Selon estimations provisoires reçues de l'AFC, il y aura un bonus sur l'exercice 2018 de Fr. 600'000.- environ. Trois raisons expliquent ce bon chiffre : 1) un rattrapage des années précédentes, 2) une augmentation de la part de péréquation communale et 3) la réévaluation des actions de la BCG. A cela s'ajoute une bonne maîtrise des charges.

6. **DM 832 – Etude de modération du trafic – village – Plan d'aménagements – demande de crédit complémentaire de CHF 43'000.00 – (Complément – DM642 – 10.12.2013)**

Le Président rappelle que ce sujet a déjà été présenté, l'entrée en matière votée et qu'il y a eu renvoi en CCEV et en CFGDE. La CCEV a préavisé favorablement, mais la CFGDE n'a pas encore fait son rapport.

M. Taboada pense qu'il y a intérêt à ce que la CFGDE puisse statuer. Il s'agit plus d'un problème de gestion que d'un dépassement proprement dit et il propose d'attendre le prochain CM.

Mme Jay souhaite dire que Sur-Beauvent et Pontverre, l'éclairage n'est pas suffisant et il aurait été préférable de pouvoir répondre à la demande des habitants qui l'ont signalé.

M. Guillaume propose un ajournement de la DM faute d'avis de la CFGDE.

Le Président y est également favorable et propose de voter sur l'ajournement de ce point.

L'ajournement de la DM 832 est accepté par 17 oui et 1 abstention.

7. P R 134 – Nouveau schéma directeur du réseau sur rail annexé à la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rs GE H 150)

Le Président indique que cette résolution a été renvoyée pour examen en CAD et en CMSS. Des préavis ont été reçus et une précision doit être faite au sujet du préavis de la CCEV. Après examen du PV, il est confirmé que cet objet n'avait pas été renvoyé en CCEV, il ne sera donc pas tenu compte de ce préavis.

M. Guillaume ayant été absent, il passe la parole à M. Vatter qui transmet que la CMSS a approuvé à l'unanimité cette résolution.

M. Kormann, président de la CAD, informe qu'un amendement a été proposé, visant à approuver la résolution et à soutenir la proposition d'une boucle allant de Bernex à la Zimeysa + la protection du Vallon de l'Aire. De plus, Mme Uldry Frossard ayant proposé 3 amendements possibles, la CAD a rejeté la proposition de soutien au développement du rail, a approuvé la proposition de soutien à la diamétrale ferroviaire et a rejeté la demande de mise en service du Léman Express dès 2030 idéalement. Enfin, l'amendement proposé par la CMSS de s'assurer que le tracé ne nuise pas à la qualité du paysage a été approuvé.

Le Président répète donc que la CAD a accepté deux amendements : celui pour la qualité du paysage et celui pour soutenir la diamétrale souterraine de Lancy et avec ces deux amendements, la CAD a préavisé favorablement cette résolution.

M. Fournier souhaite apporter quelques compléments sur le travail effectué en CMSS. L'amendement présenté par le CA de « boucler la boucle » en étendant le schéma sur Satigny et l'aéroport, a notamment été étudié. La commission s'est plus précisément demandée pourquoi le CE n'avait pas proposé cette extension et après avoir examiné le projet de loi qui accompagne le schéma directeur, il n'a été trouvé aucune raison de ne pas accomplir cette boucle. Raison pour la quelle la CMSS a été dans le sens de la proposition du CA.

Mme Uldry Frossard rappelle que la mise en service du Léman-Express le 15 décembre prochain va profondément changer la mobilité à Genève. Le train reste le moyen de transport le plus respectueux de l'environnement et le Léman Express reliera 45 gares. De plus, l'extension du réseau vers l'aéroport et en direction de Saint-Julien est inscrite au projet d'agglomération du Grand Genève. D'autres extensions sont également proposées, sans passer par Cornavin et avec des économies substantielles à la clé. Le projet routier pourrait aussi être revu si nous attendons le réseau ferroviaire. Aussi pour le climat, la nature et notre économie, elle encourage vivement à voter cette résolution et les 3 amendements proposés. Elle ajoute qu'elle supprime dans la 3^e proposition « mise en service du Léman Express Lancy Pont Rouge à Bernex » la mention « dès 2030 idéalement ». Enfin, elle informe que les communes environnantes ont voté en totalité ou partiellement ces amendements.

Le Président propose de voter maintenant les amendements, en commençant par celui de la CMSS, tel que formulé dans son rapport.

L'amendement de la CMSS respect de la qualité du paysage est accepté par 16 oui et 2 abstentions.
L'amendement soutien du rail dans la région S-O est refusé par 7 oui, 9 non et 2 abstentions.
L'amendement diamétrale souterraine est accepté par 16 oui et 2 abstentions.
L'amendement mise en service Léman Express Lancy Pont Rouge aussi rapidement que possible est refusé par 4 oui, 9 non et 5 abstentions.

Le Président propose de voter maintenant la résolution proposée par le CA, augmentée des 2 amendements acceptés.

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R 134
--	-------------------	--------------

Date de dépôt : 29.01.2019

Date de traitement : 05.03.2019

Nouveau schéma directeur du réseau sur rail annexé à la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H1 50)

Vu l'article 30A, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 31 du règlement du Conseil municipal de Confignon LC 18 111 du 4 décembre 2007;

vu l'article 4, alinéa 4, de la LRTP

vu le train de projets de lois relatif au développement du réseau de transports publics genevois adopté par le Conseil d'Etat,

vu la mise à l'enquête publique du schéma directeur du réseau sur rail du 8 janvier au 6 février 2019,

vu le courrier du 21 décembre 2018 du Conseiller d'Etat Serge Dal Busco priant les communes de prendre position sur le schéma directeur du réseau sur rail sous forme d'une résolution du Conseil municipal d'ici au 15 février,

Sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 18 membres présents

1. D'approuver le schéma directeur du réseau sur rail mis à l'enquête publique entre le 8 janvier et le 6 février 2019,
2. De demander la possibilité d'étendre le réseau entre Bernex et la Zimeysa ou, tout au moins, de l'inscrire comme tronçon à étudier,
3. Dans le cadre des études et des variantes choisies, de prendre en compte la démarche de protection du Vallon de l'Aire et s'assurer que le tracé ne nuise pas à la qualité du paysage,
4. De soutenir pleinement la diamétrale ferroviaire souterraine de Lancy Pont Rouge à Bernex, via les Cherpines.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La résolution ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

Le Président ajoute que mandat est donc donné au CA de transmettre aux autorités cette résolution.

8. DM 827 – Crédit d'investissement de CHF 33'500.00 – Ecole de Confignon – réhabilitation du local de stockage – salle de gymnastique

Le Président rappelle que ce point revient après un renvoi en CFGDE et en CCEV.

M. De Luca rappelle qu'il s'agissait de réaliser un meilleur rangement du matériel de gymnastique en remplacement des armoires rouges. La commission demande par ailleurs que soient examinées du point de vue de la sécurité, la qualité des matériaux et aussi la fluidité des voies de fuite. Une amélioration acoustique avec l'appartement mitoyen a aussi été examinée. Enfin, la commission pose la question au CA de la raison de la baisse à CHF 33'500.- au lieu de CHF 85'000.- et souhaite savoir si une 2^e phase de travaux est prévue ?

Nonobstant ces deux éléments, elle préavise tout de même favorablement à l'unanimité.

Mme Jay reconnaît que dans le tableau des investissements 2019, il y avait concernant ce projet un montant inscrit de CHF 85'000.00. Mais il n'y aura pas d'autres travaux à faire. Concernant les armoires rouges, elles seront récupérées et mises dans les étages, sans qu'elles masquent la mosaïque protégée, et sans qu'elles gênent les axes de fuite.

M. Taboada constate que tout a été dit et qu'il a été répondu aux questions. Il a pris note que la somme de CHF 33'500.00 correspond bien à tous les travaux. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Président propose de maintenant passer au vote de la délibération.



Législature 2015-2020

Délibération N° 827

Séance du Conseil municipal du 5 mars 2019

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 33'500.00 TTC POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE ET SON DÉPÔT, AINSI QUE L'ISOLATION ACOUSTIQUE CONTRE LE MUR DE L'APPARTEMENT, À L'ÉCOLE DE CONFIGNON

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie du 05.02.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique du 12.02.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

A l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 33'500.00 TTC pour les travaux d'étanchéité du mur du sous-sol de l'appartement locatif, à l'école de Confignon.

- b) De comptabiliser la dépense nette arrêlée à CHF 33'500.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 2170.400.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2170.400.33004.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La délibération 827 est acceptée à l'unanimité.

9. DM 829 – Crédit d'étude de CHF 64'000.00 pour la réhabilitation et la rénovation du cimetière de Confignon

Le Président indique que ce point est déjà revenu 2 fois, il a été renvoyé en commissions CCEP qui a préavisé favorablement et en CFGDE.

M. Taboada précise que seule la partie financière a été traitée par la commission qui a essayé de déterminer quelles bases, quels montants et quels coûts de travaux, seraient retenus pour déterminer les honoraires d'étude. Ce point est important pour choisir le type de procédure à utiliser.

La CA avait proposé la procédure sur invitation et c'est sur celle-ci que la commission a travaillé. Et c'est l'image directrice de 2003 du Bureau Henchoz qui a été retenue comme point de départ du coût des travaux. La commission a estimé que la procédure choisie était adéquate et a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Président propose donc d'ajourner ce point, le renvoi en CFGDE étant déjà acquis.

Mme Von Gunten Dal Busco précise et souligne que la commission n'est pas d'accord de donner un chèque en blanc de CHF 800'000.00 s'agissant du coût des travaux.

M. Taboada confirme qu'il a parlé de crédit d'étude et non d'investissement. Néanmoins le mandataire choisi aura sur la phase étude le montant annoncé de CHF 800'000.00. Ce n'est qu'au retour des soumissions, que l'on pourra inclure la partie mandataire. Il rappelle que dans la procédure, on commence avec la phase projet, suivie de la phase autorisation de construire, puis soumission. Jusqu'à ce point qui représente environ 60% du montant, tout se fait sur la base du montant de CHF 800'000.-.

M. Guillaume avait compris qu'un projet global pouvait se dérouler avec un phasage, afin de ne pas dépenser tout le montant d'un coup et pouvoir étaler les travaux afin de lisser les dépenses. Il ne lit ceci dans aucun des 2 rapports.

M. Kormann confirme avoir lui aussi entendu parler de CHF 800'000.- comme d'une somme de référence qui doit permettre de lancer le crédit d'étude et de faire un phasage des travaux.

M. Dunant a un problème de fond avec ce qui est discuté ici. Il est question d'un crédit d'étude basé sur un montant de travaux hypothétiques concernant un projet vieux de 14 ans, ne tenant pas compte de l'évolution dans l'utilisation des cimetières. Or, le projet soumis est bien de dépenser CHF 64'000.00 pour ne pas vraiment savoir quoi en faire. Il s'agira donc ultérieurement de voter des crédits complémentaires ou d'adapter l'étude en fonction de ce que l'on souhaite. Cela lui pose un immense problème, car à nouveau, des études seront lancées sans savoir où l'on va. Tout était parti de la volonté de réhabiliter le cimetière, le portail et le colombarium, et force est de constater que, même si l'idée d'appréhender le projet dans sa globalité est bonne, sa concrétisation n'est pas adéquate. Le projet de référence n'est pas

abouti et le rapport de la CCEP ne donne que des pistes de réflexion qui ne sont pas en adéquation avec le projet soumis il y a 14 ans, donc pas intégrables dans le projet d'étude tel que soumis. Le décalage est trop grand entre la volonté d'avancer globalement et des montants issus d'une image directrice dépassée. Pour sa part, il serait d'avis de repartir sur quelque chose de beaucoup plus modeste et en conclusion estime qu'il n'y a pas d'urgence à dépenser ces 64'000 frs tout de suite.

Le Président résume donc cette position basée sur le fait que d'une part, il n'y a pas les montants disponibles au cas où les travaux devraient être engagés et d'autre part, que nous manquons d'une vision encore plus globale pour le centre du village. Il retient donc un refus de la DM.

Mme Uldry Frossard déclare partager en partie les propos de **M. Dunant**. La CCEP a examiné le besoin de réaliser les travaux nécessaires. Il y a un manque de places au niveau des colombariums, puis une réparation du portail et un aménagement du Jardin des souvenirs et un lieu de recueillement. Concernant le crédit d'étude, il y a deux phases :

- 1.- un avant-projet pour lequel nous disposons d'esquisses et une estimation du coût par rapport aux besoins identifiés par la CCEP (représentant CHF 16'000.00) et
- 2.- la réalisation de plans par un mandataire, demande d'autorisation de construire et appel d'offres. Il y aura donc phasage et il faut bien commencer par quelque chose. La 1^{ère} délibération pour des travaux d'urgence a été refusée, il faut donc commencer cette étude au plus vite pour avancer dans ce projet, tout en allant par étapes.

M. Malgioglio rappelle que le premier refus avait trait au montant de la dépense. Puis, il comprend qu'il y a eu un processus qui n'a pas été suivi, d'où le projet de reprendre sa gestion afin de le remettre « dans les rails ». L'accord est général pour estimer que quelque chose doit être fait. Un cahier des charges des travaux prioritaires a été suggéré, puis il relève que le montant de CHF 800'000.00 comprenait aussi l'agrandissement qui n'est plus d'actualité. A son avis c'est donc le processus qui doit être revu pour intégrer une dimension de phasage et une notion de long terme.

Le Président demande par qui devrait être revu le processus ?

M. Malgioglio n'étant pas spécialiste en projets, pense qu'il y a suffisamment de compétences dans cette assemblée pour dire comment engager un tel projet.

M. Dunant revient sur les propos de **Mme Uldry Frossard** pour préciser que les phases s'expriment en % des travaux et que d'autre part, les CHF 16'000.00 d'avant-projet ne permettent pas de répondre aux questions développées dans le rapport de la CCEP. Puis, concernant les propos de **M. Malgioglio**, il estime que sur la base des recommandations de la CCEP, ce projet devrait être traité par la CCEV, suivi d'un appel d'offres du CA avec mandat d'architecte restreint à ce qui sera décrit dans ce rapport.

Le Président constate qu'il y a donc plusieurs propositions : 1) voter le crédit d'étude, 2) l'interpellation de **M. Dunant** pour un renvoi en CCEV et 3) la proposition de **M. Malgioglio** de revoir le processus avec proposition au CA de faire un appel d'offres à un architecte. A la question de savoir pour quel montant, il est répondu que c'est en relation avec la procédure.

M. Taboada répète que la commission a travaillé sur la procédure en partant du principe qu'elle partait du montant de CHF 800'000.00. Il est clair que c'est ce montant qui sera donné au mandataire pour l'exécution d'un projet concret, mais savoir si on doit intégrer ce projet dans une pièce urbaine requerra de recourir à un urbaniste et alors, nous ne serons plus dans le même type de projet. Donc ou il existe une vision claire de ce qui doit être fait ou nous n'en avons pas et alors ce projet arrive trop tôt devant le CM.

Le Président propose de voter d'abord sur le crédit d'étude, puis s'il ne devait pas être accepté, un vote sur le renvoi en commission(s).

La décision de passer au vote sur cet objet est acceptée par 10 pour, 7 contre et 1 abstention.

La DM 829 est refusée par 8 oui et 10 non.

10. P DM 837 - Nouveau règlement des déchets

M. Uong indique que ce sujet est présenté ce soir essentiellement pour appliquer la loi cantonale visant à taxer les entreprises pour les déchets qu'elles génèrent. Par rapport au texte transmis, il s'agit donc du chapitre V, qui peut être résumé ainsi : jusqu'à ce jour, les entreprises, comme les particuliers, bénéficiaient de ce service assuré par les communes, mais désormais une taxe va s'appliquer aux entreprises selon leur taille et le type de déchets.

Le **Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Von Gunten Dal Busco propose un renvoi aux commissions CAD et CFGDE.

M. Taboada relève qu'il n'y a pas de modification du règlement quant aux aspects pratiques, seul l'aspect financier est abordé selon les types d'entreprises concernées. Il n'y a dès lors pas de raison de renvoyer à la CAD.

M. Kormann est du même avis, d'autant que ce règlement est pris dans un cadre cantonal très précis. La CAD ne pourrait pas décider de beaucoup de choses, la marge de manœuvre étant inexistante. Il propose néanmoins de passer au vote sur les renvois proposés.

Le renvoi à la CAD est refusé par 13 non, 4 oui et 1 abstention.

Le renvoi à la CFGDE est accepté à l'unanimité.

11. Questions

M. Fournier revient sur sa demande d'abris et places vélos aux arrêts de tram, notamment à la Croisée de Confignon et Dode ?

Mme Jay l'informe que ces équipements sont à la charge du Canton.

M. Fournier aimerait savoir s'il serait possible que la commune fasse une lettre au Canton pour demander ces équipements à la Croisée de Confignon et à la Dode ?

Mme Jay estime que c'est possible, mais avec le prolongement du tram 14, il y a beaucoup de remaniements prévus à la Croisée, ce serait donc un peu prématuré, mais pourquoi pas ?

Mme Uldry Frossard souhaite savoir si une date est prévue pour la présentation du projet des Hutins ?

Mme Jay répond que c'est totalement confidentiel.

12. Propositions individuelles et divers

Le **Président** introduit maintenant un point inhabituel, à savoir une 2^e séance de CM entièrement consacrée à l'épineux problème de notre secrétaire-général M. Eric Kunz, (Hors PV).

Le Président lève la séance à 23H.



Jean-Claude KORMANN

Président



Nicolas FOURNIER

Secrétaire